

520 - Gestion des collèges

520 - Gestion des collèges - propositions financières - budget primitif 2017

Rapport n° CD/2016/149

Service Chef de file :

J3-Collèges

Service(s) associé(s) :

J4 - Immobilier / E4 - Direction des systèmes d'information

Résumé :

Le Département, à travers la mise en œuvre de la politique de l'enseignement secondaire en vertu de l'article L213-2 du code de l'éducation, a la charge des collèges.

S'agissant des collèges publics, il veille au maintien et à l'amélioration du patrimoine, assure l'accueil, la restauration, l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique. Il arrête les secteurs de recrutement.

Ajustant ses moyens au regard de la situation financière, le Département continue de répondre à des enjeux majeurs prioritaires tels que la révision de la carte scolaire, le développement du numérique dans les collèges, l'accompagnement dans les mesures de développement durable et poursuit le plan d'actions collèges ; démarche globale ayant pour objectif d'améliorer les conditions de travail des agents techniques des collèges.

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Départemental de décider de l'avancement des projets engagés et d'inscrire au budget primitif 2017 les crédits en matière d'enseignement secondaire.

Concernant les investissements portant sur le patrimoine bâti et les équipements, le plan d'action éducation prévoit un budget de 100 M€ sur la durée du mandat.

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :

Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2016	Projet Budget Primitif 2017
52010	F	Construction, restructuration et gros entretien des collèges publics	1 000.00	-*
52010	I	Construction, restructuration et gros entretien des collèges publics	22 387 653.22	22 805 000.00
52020	F	Maintenance courante des collèges publics	1 120 000.00	915 000.00
52030	I	Equipement matériel et mobilier des collèges publics	1 772 527.04	1 703 000.00
52040	F	Fonctionnement des collèges publics	14 736 922.00	14 442 200.00
52040	I	Fonctionnement des collèges publics	-*	-*
52050	I	Participation aux investissements des collèges privés	-*	-*
52060	F	Fonctionnement des collèges privés	3 950 000.00	3 950 000.00
		TOTAL	43 968 102,26	43 815 200,00

Récapitulatif des montants proposés en recettes par mode d'action :

Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2016	Projet Budget Primitif 2017
52010	F	Construction, restructuration et gros entretien des collèges publics	-*	-*
52010	I	Construction, restructuration et gros entretien des collèges publics	170 000.00	150 000.00
52020	F	Maintenance courante des collèges publics	-*	-*
52030	I	Equipement matériel et mobilier des collèges publics	-*	-*
52040	F	Fonctionnement des collèges publics	2 720 000.00	2 896 000.00
52060	F	Fonctionnement des collèges privés	-*	-*
		TOTAL	2 890 000,00	3 046 000,00

Le Département a la responsabilité de 91 collèges publics pour un total de 52 760 places, dont 9 139 places vacantes (dont près de 4 000 sur le territoire l'Eurométropole). Au regard de cette situation singulière et en vue d'optimiser les coûts d'investissement et de fonctionnement, un travail sur la programmation des collèges nécessitant une réhabilitation a été engagé, en perspective de l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement 2017/2021.

Pour 2017, Il est proposé de poursuivre les travaux engagés pour l'adaptation des établissements aux évolutions pédagogiques, fonctionnelles et réglementaires et de garantir le financement du programme de maintenance. Dans un contexte de tensions sécuritaires, le Département accompagne également les collèges pour l'amélioration de leur sécurisation.

La dotation globale de fonctionnement 2017 des collèges publics est proposée en baisse de 4,12 %. Cette baisse est liée à l'ajustement de la dotation de viabilisation et de la dotation d'entretien du fait du recensement des surfaces.

A l'instar du financement du fonctionnement des collèges publics, **il revient au Département de verser une dotation de fonctionnement pour les 13 collèges privés sous contrat d'association comprenant deux contributions.**

- La première contribution porte sur les dépenses de fonctionnement matériel. Cette contribution est calculée au prorata des dépenses de fonctionnement matériel afférentes à l'externat des collèges publics. Les efforts demandés aux collèges publics se traduisent donc parallèlement par une diminution de cette dotation aux collèges privés.
- La seconde contribution, en hausse (GVT), porte sur les agents techniques. Cette contribution est calculée sur la base des dépenses correspondantes de rémunération des agents techniques des collèges (ATC) titulaires et contractuels effectivement présents dans les collèges publics et elle est impactée par l'évolution statutaire des ATC.

Le Département développe depuis plusieurs années une **politique du numérique** dans les collèges publics. Considérant cet enjeu majeur, le niveau d'investissement proposé reste identique à celui des années précédentes. Cette stratégie permettra aux établissements de renouveler et de compléter leurs équipements numériques. Cela permet également d'envisager de nouvelles expérimentations telles que l'utilisation d'équipements individuels mobiles, initiée au collège Olympe de Gougues à Ingwiller et qui pourrait faire l'objet d'un déploiement vers d'autres collèges, dans la limite de l'enveloppe budgétaire. Cette expérimentation unique inscrite au plan numérique de l'Etat, identifie le Département du

Bas-Rhin comme précurseur pour ce dispositif. Une dotation, à hauteur de 50 %, de l'achat des tablettes sera reversée par l'Etat au Département.

Concernant la **maintenance informatique**, le Département poursuit le transfert de cette compétence, tel que décidé par le Conseil Départemental le 5 février 2016 (CD/2016/29), sur 2017 et 2018 en lien avec les services du Rectorat.

Au titre des **services de restauration**, les collèges publics reversent au Département la participation aux charges de personnel.

52010 – Construction, restructuration et gros entretien des collèges publics

Crédits proposés au BP 2017 : 22 805 000 €

1. LES QUATRE AXES DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER

Dans le cadre de la compétence « Collèges » exercée depuis les lois de décentralisation, le Département du Bas-Rhin a orienté sa politique d'investissement immobilier suivant quatre axes.

Axe 1 - L'adaptation des capacités d'accueil

Le Département dispose dans ses collèges publics près de 9 000 places vacantes. Pourtant, certains secteurs comme l'arc ouest de l'Eurométropole connaissent des accroissements démographiques. Dès lors une réflexion s'est engagée afin d'étudier prioritairement d'éventuelles modifications de la carte scolaire de manière à adapter les flux de collégiens avec les établissements actuels. Toutefois quand cette méthode ne pourra fournir de solution acceptable, le Département continuera à adapter la capacité des collèges publics aux effectifs réels d'élèves les fréquentant.

Le programme pluriannuel d'investissement (PPI), en cours d'élaboration, doit se fonder sur des études prospectives. La révision de la carte scolaire apportera les éléments nécessaires au pilotage du programme immobilier des collèges. Le Département du Bas-Rhin est l'un des 17 Départements pilotes sur la mixité sociale. L'enjeu majeur de la mixité sociale se joue sur l'Eurométropole. Un travail à ce sujet a été engagé avec les élus concernés.

Axe 2 - L'adaptation des établissements aux évolutions pédagogiques, fonctionnelles et réglementaires et la modernisation du cadre de vie

Les collèges construits entre 1960 et 1975 sont de type « industrialisées béton ».

Leur conception et leur organisation d'origine ne répondent plus aux pédagogies actuelles et les locaux présentent souvent des conditions de confort assez sommaires. De plus du fait de l'évolution réglementaire, ils ne respectent pas nécessairement les normes en vigueur notamment en termes d'accessibilité aux personnes handicapées.

Les opérations menées sur les collèges existants permettent une reconfiguration fonctionnelle complète des locaux, inclus dans le périmètre d'intervention, sur la base du référentiel applicable au neuf, une modernisation des installations techniques, un traitement des enveloppes des bâtiments et une mise aux normes réglementaires.

Un collège ainsi restructuré équivaut à un établissement neuf, pour un coût optimisé.

Axe 3 - Le maintien et l'amélioration du patrimoine

Le Département du Bas-Rhin gère 90 collèges (hors Ecole Européenne), ce qui représente une surface de plancher de l'ordre de 570 000 m² (surfaces couvertes). En parallèle aux programmes de reconstruction, d'extension et de restructuration lourde, le Département s'attache, dans le cadre des activités de maintenance, à assurer la pérennité de ce patrimoine, à le remettre à un niveau d'usage compatible à la fois avec les besoins des utilisateurs et avec la réglementation, notamment en matière de sécurité.

Les opérations en cours intègrent les engagements de la charte de développement durable applicable aux bâtiments départementaux.

L'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation thermique fin 2011, dite RT2012, a généralisé le niveau BBC (Bâtiment Basse Consommation) pour les bâtiments neufs et la THPE (Très Haute Performance Energétique) pour les réhabilitations.

Axe 4 - La sécurisation des collèges

Dans un contexte national de tensions sécuritaires, Le Département du Bas-Rhin accompagne les collèges dans l'amélioration de leur sécurisation.

Cet accompagnement se traduit par des travaux de renforcement de clôtures, de renforcement de contrôles d'accès techniques (digicodes, visiophones, ouverture à distance des portails et portillons, etc...), de modernisation des systèmes d'alarmes et de mise en place de vidéosurveillance (moyens humains de contrôle des écrans indispensable), d'opacification des vitrages bas des salles de classes.

Il est proposé au Conseil Départemental, pour 2017, de décider de privilégier une démarche de priorisation des actions dans le cadre de la maintenance tout en essayant d'actionner les fonds interministériels de prévention de la délinquance.

2. LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER

Ce programme comprend l'extension et la restructuration des collèges publics existants, des restaurants scolaires et des SEGPA ainsi que la maintenance des collèges publics.

2.1- Les opérations en cours sur les collèges gérés par le Département (hors opérations spécifiques sur restaurants scolaires)

⇒ Le collège « **Rouget de Lisle** » à **Schiltigheim** – capacité 700 élèves

Les travaux d'extension-restructuration se sont achevés en 2013. Quelques difficultés ont été rencontrées dans la mise en place de la gestion technique du bâtiment, ce qui a reporté le solde de l'opération qui interviendra en 2017.

Crédits proposés au BP 2017 : 20 000 €

⇒ Le collège **de la Robertsau à Strasbourg** – capacité 500 élèves

Les travaux d'extension-restructuration du collège se sont achevés en septembre 2015. Les crédits proposés en 2017 permettront de solder l'opération.

Crédits proposés au BP 2017 : 110 000 €

⇒ Le collège « **Robert Schuman** » à **Benfeld** – capacité 800 élèves

L'évolution démographique sur le secteur, nécessitait d'augmenter la capacité du collège "Robert Schuman" à 800 élèves.

D'autres dysfonctionnements mis en évidence nécessitaient une intervention :

- rendre l'établissement conforme aux réglementations des établissements recevant du public (ERP) et accessibilité,
- pourvoir à l'insuffisance en locaux
- rendre l'établissement plus fonctionnel.

Les travaux ont démarré en juillet 2013 pour une durée de 38 mois.

L'ensemble du collège étendu et restructuré a été livré pour la rentrée scolaire de septembre 2016.

Les crédits proposés en 2017 doivent permettre de solder les marchés de travaux. Le solde de l'opération interviendra en 2018.

Crédits proposés au BP 2017 : 500 000 €

⇒ Le Collège « **Jacques Tati** » de **Mertzwiller** – capacité 500 élèves

Afin de pouvoir accueillir un élève en situation de handicap à la rentrée de septembre 2016, le Département s'est engagé à procéder à une mise en accessibilité partielle du collège. Les travaux réalisés durant l'été 2016 ont permis à cet élève de bénéficier de l'ensemble des fonctionnalités du collège. Une deuxième tranche de travaux visant la mise en conformité totale sera nécessaire et sera réalisée ultérieurement dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée.

Le montant financier de l'autorisation de programme de la première phase de ce projet est de 300 000 €. Les crédits inscrits en 2017 permettent de solder l'opération 1^{ère} phase.

Crédits proposés au BP 2017 : 10 000 €

⇒ Le Collège «**Romain Rolland** » à **Erstein** – capacité 900 élèves + SEGPA

L'abandon du projet de construction d'un deuxième collège à Erstein a conduit le Département à revoir le périmètre du projet de réhabilitation du collège Romain Rolland. La réhabilitation se réalise en deux sous-opérations :

- Réhabilitation de la ½ pension :
Cette réhabilitation achevée en 2014 consistait à restructurer la zone de production des repas pour permettre une capacité de 1 200 repas/jour, créer des locaux techniques pour les agents de maintenance, augmenter les surfaces dédiées à la prise des repas des Lycéens et de créer un local de télérestauration. Les lycéens du Collège Yourcenar utilisant ce restaurant scolaire du collège, la Région Alsace participe financièrement au projet.

La maîtrise d'œuvre pour cette sous-opération a été confiée au cabinet Serge GAUSSIN Architectes.

- Restructuration du Collège :
Les bâtiments du collège étaient vétustes, hors normes et éparpillés sur la parcelle. L'opération vise à rationaliser le fonctionnement du collège en regroupant les pôles par activité, à mettre en conformité réglementaire le collège sur les plans de la sécurité et de l'accessibilité. Actuellement d'une capacité théorique de 800 élèves, le collège sera redimensionné à 900 + SEGPA afin de pouvoir faire face aux éventuelles augmentations d'effectifs du secteur. La sous-opération se déroule par tranches, de 2014 à 2018.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet d'architecture WEBER&KEILING qui a débuté les études de conception en 2013.

La reconstruction des logements a débuté en mai 2014 et a été livrée en mars 2015. Le reste des travaux a démarré au printemps 2015 pour une durée prévisionnelle de

30 mois. L'extension de l'externat a été mise en service à la rentrée des vacances de la Toussaint 2016.

Le montant financier de l'autorisation de programme des deux sous-opérations s'élève à 20 000 000 €.

Crédits proposés au BP 2017 : 5 305 000 € (dont 5 000 € au titre de la demi-pension)

⇒ Le Collège « **Saut du Lièvre» de Bischwiller** – capacité 400 élèves

Le collège ne répond plus aux standards pédagogiques et fonctionnels actuels. Les salles de cours sont sous-dimensionnées en nombre et en taille, l'enseignement des sciences souffre également de locaux non adaptés et exigus. Les bâtiments existants sont de plus en plus performants sur le plan de leur consommation énergétique.

La maîtrise d'œuvre du projet d'extension-restructuration a été confiée au cabinet d'architecture ROUBY-HEMMERLE qui a débuté les études de conception en 2014.

Courant 2016, le périmètre initial de l'opération de restructuration extension de l'externat a été revu, intégrant notamment les réflexions en cours concernant un collège unique à Bischwiller.

Un nouveau scénario d'intervention pragmatique, permettant de répondre dans les meilleurs délais à la problématique des salles de classe sous-dimensionnées et aux enjeux de mise en sécurité de l'établissement (salles avec une seule issue), est actuellement à l'étude. Il est basé sur un décroisement complet de l'étage de l'externat de façon à retrouver des salles de classes adaptées d'une surface de 60 m² en nombre suffisant. Ce scénario est compatible avec le projet du collège unique avec fusion des 2 établissements André Maurois et Saut du Lièvre. A ce stade une extension n'est plus d'actualité.

Le montant prévisionnel de l'opération reconfigurée (scénario de restructuration partielle) est de 1,25 M€ TTC.

Les crédits inscrits en 2017 permettent la reprise des études d'avant-projet selon le nouveau scénario.

CP 2017 : 200 000 €

⇒ Le Collège « **Les Sources» de Saverne- SEGPA**– capacité 600 élèves + SEGPA

Le collège « Les Sources » de Saverne, dispose d'une Section SEGPA (Enseignement Général Professionnel Adapté) accueillant aujourd'hui environ 60 élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} provenant de Saverne et de ses alentours.

3 champs professionnels y sont enseignés : Hygiène/Alimentation/Services, Habitat, Vente/Distribution/ Magasinage.

La SEGPA occupe actuellement deux bâtiments différents :

- Le bâtiment abritant l'atelier Habitat de la SEGPA (bâtiment E) est vétuste et inadapté aux besoins pédagogiques actuels. Implanté en limite de parcelle, il est à l'écart des bâtiments principaux avec lesquels il n'a aucune liaison.
- Les autres locaux de la SEGPA (salles de classes et les ateliers HAS et VDM) occupent le 1^{er} étage du bâtiment B de l'externat.

Pour ces motifs, le Département a décidé le 6 mai 2013 par délibération de la Commission Permanente n° 2013/306 de reconstruire la SEGPA du collège.

Il est proposé de ne pas poursuivre le projet initial de l'équipe BAUSSAN-PALANCHE Architectes, lauréate du concours de maîtrise d'œuvre en juin 2014 et de le remplacer par un nouveau scénario moins onéreux qui respecte les principaux objectifs du programme, à savoir :

- la restructuration du 1er étage du bâtiment B de l'externat, incluant des travaux de recloisonnement, la restructuration de la cuisine du champ Hygiène Alimentation Services (HAS), et démolition du bâtiment atelier existant,
- la reconstruction du bâtiment E (d'environ 600m²) en construction « légère », non liaisonnée au bâtiment B.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider de lancer une nouvelle consultation de maîtrise d'œuvre début 2017. Le coût de l'opération est nouvellement estimé à 1,6 M € TTC au lieu de 3 M€ TTC.

Crédits proposés au BP 2017 : 200 000 €

⇒ Le Collège **de Brumath** – capacité 700 élèves

Actuellement le collège a une capacité de 700 élèves, en tenant compte des locaux provisoires (La capacité de l'établissement hors locaux provisoires est de 600 élèves).

Le maintien de la capacité à 600 nécessiterait de modifier la carte scolaire, obligeant des collégiens de la grande intercommunalité Brumath-Haguenau à aller dans un collège de l'Eurométropole.

De surcroît les surfaces disponibles dans le collège sont insuffisantes au regard des normes pédagogiques actuelles. Enfin, le collège souffre de conditions thermiques dégradées dans l'externat du fait d'une isolation thermique insuffisante.

Le Département a lancé des études de programmation en 2013 pour une restructuration-extension du collège pour 800 élèves.

Au vu des évolutions d'effectif et de la vétusté de certains locaux, un bâtiment modulaire, d'une surface de plancher de 805 m² répartie sur 2 niveaux, a été mis en place dans l'enceinte du collège. Aujourd'hui l'ensemble des locaux provisoires est utilisé par l'établissement, comprenant: un pôle santé, 9 salles de cours et un bureau vie scolaire.

Le lauréat du concours de maîtrise d'œuvre, désigné en mars 2014 est OSLO ARCHTECTES.

Au vu des contraintes budgétaires actuelles, il est proposé de revoir le périmètre initial de l'opération à la baisse : restructuration complète de l'externat A, construction d'une extension, démolition de l'externat B (suppression de la salle polyvalente).

Le montant prévisionnel initial de l'opération (intégrant le coût des locaux provisoires déjà mis en place) était de 16,7 M€ TTC. La solution alternative portée par les élus du territoire et tablant nouvellement sur un collège de capacité 700 réduirait le coût de l'opération à 14 M€ (en maintenant la reconstruction des logements).

Les crédits inscrits en 2017 permettraient ainsi d'engager des études de conception selon ce nouveau scénario, qu'il est proposé à l'assemblée départementale de valider.

Crédits proposés au BP 2017 : 200 000 €

⇒ Les collèges **de Lingolsheim**

Une réflexion générale multi-scénarios est actuellement à l'étude pour appréhender plus globalement la question de l'accueil à terme de la totalité des collégiens de Lingolsheim à Lingolsheim.

⇒ Le Collège « **Françoise Dolto** » de **REICHSHOFFEN** – capacité 600 élèves

Le collège Françoise DOLTO de Reichshoffen a été conçu en 1966, des extensions ont été construites en 1977 et 1996 afin de répondre aux évolutions des besoins.

Le bâtiment D intégrant le restaurant scolaire a été partiellement réhabilité en 2002.

Les études de faisabilité et de programmation ont fait ressortir la nécessité de restructurer partiellement le site pour améliorer sa fonctionnalité. Par ailleurs, compte tenu de la topographie et de la déclivité naturelle du site, aucun des bâtiments du collège n'est actuellement accessible aux personnes à mobilité réduite. Très vétustes, les ateliers de la SEGPA nécessitent une rénovation en profondeur.

Le scénario d'intervention validé lors du comité de pilotage du 5 décembre 2014 comprend :

- la reconfiguration du parvis impliquant la démolition du bâtiment A,
- la création d'un abri vélos mitoyen au nouveau parvis,
- la création d'une rampe d'accès PMR au bâtiment C,
- la restructuration du bâtiment C incluant son amélioration thermique, la pose d'un ascenseur, la rénovation des circulations, la mise en place d'une ventilation double-flux, le réaménagement du RDC et du R+1, la rénovation légère du R+2 et la mise en place d'une nouvelle chaufferie,
 - la mise en accessibilité du bâtiment D par la construction d'une passerelle entre le bâtiment C et le niveau haut de la cour ainsi que la création d'une rampe d'accès de la cour au RDC du bâtiment,
- la création d'une salle de lancement Habitat dans le bâtiment E (SEGPA),
- l'aménagement d'un des espaces Habitat pour accueillir les locaux de la maintenance dans le bâtiment E,
- l'amélioration thermique du bâtiment E (reprise des menuiseries).

Le coût prévisionnel de l'opération est de 4,9 M€ TTC.

Il est proposé que cette opération soit relancée selon un scénario d'interventions en plusieurs tranches.

Les crédits inscrits en 2017 permettraient de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre puis d'engager les études de conception.

Crédits proposés au BP 2017 : 100 000 €

Par ailleurs, le maintien en l'état du patrimoine nécessite un certain nombre de travaux sur différents collèges. Dans l'attente de l'arrêt d'un programme définitif, il est proposé au Conseil Départemental d'inscrire un crédit de **5 200 000 €** au BP 2017.

2.2 – La restructuration des restaurants scolaires

La modernisation des cuisines facilite le travail des agents du Département permet également de respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

Actuellement 70 établissements possèdent un restaurant dont 64 ont été créés par le Département ou ont déjà été restructurés. Lors de travaux dans un collège bénéficiant de la restauration scolaire, la continuité du service de restauration est toujours maintenue.

⇒ Le Collège « **Georges Holderith** » **de Lauterbourg**

Le collège de Lauterbourg avait bénéficié en 1999 d'une restructuration globale menée par le SIVOM de Lauterbourg. Le restaurant scolaire n'avait pas été intégré dans cette opération. La cuisine vétuste ne répondait plus aux normes d'hygiène et de sécurité.

La maîtrise d'œuvre de la reconstruction de la demi-pension a été confiée au cabinet d'architecture WEBER&KEILING qui a débuté les études de conception en 2013.

L'opération comprenait également un réaménagement fonctionnel des espaces d'enseignement et de la vie scolaire (restructuration et extension du rez-de-chaussée de l'externat).

Les travaux débutés en juillet 2014 se sont achevés en février 2016. La mise en service du nouveau restaurant scolaire a été effectuée la rentrée de septembre 2015.

Le montant de l'autorisation de programme est de 4 669 352,03 € TTC.

Les crédits inscrits en 2017 doivent permettre de solder l'opération.

Crédits proposés au BP 2017 : 70 000 €

⇒ Le collège **du « Bastberg » à Bouxwiller**

Ce restaurant scolaire qui sert en moyenne 900 repas par jour est l'un des plus grands restaurants scolaires de collège du Bas-Rhin. Il accueille des élèves du collège ainsi que des élèves du lycée public. Les équipements sont vétustes et l'organisation fonctionnelle n'est pas optimale. Une mise en norme de cet équipement s'impose avec un renouvellement complet du matériel.

Les études de conception ont été confiées au cabinet TOPIC en 2015.

La livraison de l'opération est prévue à la rentrée de septembre 2018, avec un scénario d'intervention intégrant la restauration des élèves pendant les travaux dans une salle communale proche et mise à disposition par la Commune.

Le montant prévisionnel de l'opération est de 2 M€ TTC avec une participation financière prévisionnelle de la Région Grand Est de l'ordre de 740 000 €.

Crédits proposés au BP 2017 : 200 000 €

⇒ Le collège **de « l'Outre-Forêt » à Sultz-sous-Forêts**

Le collège de l'Outre-Forêt à Sultz-Sous-Forêts, accueille actuellement 665 élèves dont 537 sont demi-pensionnaires. Les conditions d'accueil des demi-pensionnaires ne sont pas satisfaisantes actuellement. En effet, les repas sont actuellement servis en 3,3 rotations (le taux de rotation correspond au nombre de repas servis par place). Afin d'améliorer cet accueil, il est prévu de réaliser une extension de 118 m² du restaurant scolaire, empiétant sur la cour de récréation.

Cette extension permettra d'augmenter le temps alloué à chaque élève et de pouvoir réduire à 2,5 le taux de rotation.

Aucune intervention n'est prévue dans les autres zones du restaurant scolaire (réception, production, laverie).

Les études de maîtrise d'œuvre, confiées au cabinet d'architecture BGL en août 2015, sont actuellement en cours de finalisation. Les travaux pourraient débuter à partir de mai 2017 pour une mise en service à la rentrée de septembre 2017.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 360 000€ TTC.

Crédits proposés au BP 2017 : 260 000 €

2.3. – Les travaux menés par la Région Grand Est dans les cités scolaires

⇒ La participation au financement **de la sécurisation des façades au Collège Kléber à Strasbourg**

Les façades du collège et du lycée Kléber de Strasbourg présentent des dégradations significatives du béton et des armatures avec pour conséquence la chute d'éléments dans la cour du lycée. Ce phénomène présentant un risque pour la sécurité des élèves et pour la pérennité du bâtiment, la Région a lancé successivement un diagnostic et un marché de maîtrise d'œuvre pour la réparation de l'ensemble des façades.

Si l'année 2016 est consacrée aux études préalables, 2017 devrait voir le démarrage des travaux dont l'achèvement est prévu pour 2019.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 4 100 000 € TTC dont 700 000 € TTC seraient à la charge du Département pour les travaux relatifs au collège.

Crédits proposés au BP 2017 : 600 000 €

⇒ La participation au financement **du raccordement de la cité scolaire Kléber à la chaufferie biomasse du Wacken à Strasbourg**

La création de la chaufferie biomasse du Wacken à Strasbourg marque la volonté de l'Eurométropole de promouvoir les réseaux de chaleur et les énergies renouvelables. Le raccordement de la cité scolaire Kléber à cette chaufferie implique la réalisation de travaux préalables sur le réseau interne et les chaufferies de l'établissement (désamiantage et création de sous-stations notamment).

Les travaux préparatoires ont débuté dès 2015 avec le désamiantage de conduites et devraient s'échelonner jusqu'en 2019.

Le coût prévisionnel des travaux préalables s'élève à 2 200 000 € TTC dont 400 000 € TTC seraient à la charge du Département. Quant au coût de raccordement, il est estimé à 790 000 € TTC dont 158 000 € TTC à la charge du Département.

Crédits proposés au BP 2017 : 400 000 €

⇒ La participation au financement **des travaux sur la chaufferie à la cité scolaire Jean Monet à Strasbourg**

Crédits proposés au BP 2017 : 50 000 €

2.4. – La mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée dans les collèges (ADAP)

Les moyens de la Collectivité – comme de presque tous les autres Maîtres d'Ouvrages - n'ayant pas permis de respecter l'échéance de 2015 pour la mise en accessibilité du patrimoine bâti recevant du public, le législateur a autorisé les Maîtres d'Ouvrage à étaler sur 9 ans la finalisation de la mise en accessibilité de leur patrimoine.

Ce programme d'investissement dans les collèges représente un coût de 25 M€ pour le Département.

A noter que les principes retenus pour la priorisation des interventions sont :

- l'optimisation de l'efficacité de l'euro investi, en privilégiant des interventions peu onéreuses permettant de rendre des établissements accessibles,
- le maillage territorial visant à réduire progressivement la distance maximale qu'un collégien aurait à parcourir pour accéder de son domicile à un collège accessible.

L'agenda d'accessibilité programmée assorti d'un échéancier prévisionnel de travaux a été adopté puis déposé en Préfecture en septembre 2015.

L'engagement des 1ères études et travaux sur les collèges (hors opérations pré-citées intégrant des améliorations de l'accessibilité) est prévu pour 2017.

Crédits proposés au BP 2017 : 400 000 €

2.5. – Autres constructions

⇒ La participation au financement **de la construction de l'Ecole Européenne**

Le Conseil Supérieur des Ecoles Européennes (CSEE) a validé le 24 octobre 2007 le principe de la création d'une école européenne à Strasbourg. Le programme consiste à construire sur un même site, un établissement scolaire permettant le fonctionnement des 14 années de formation réparties de la manière suivante :

- Cycle maternelle : 2 années en 6 classes (144 élèves) ;
- Cycle primaire : 5 années en 15 classes (375 élèves),
- Cycle secondaire : 7 années en 21 classes (525 élèves).

Le Département s'est engagé, par délibération n° CP/2010/591 de la Commission Permanente du 6 septembre 2010, à prendre en charge le coût d'investissement des surfaces construites pour les années d'enseignement équivalentes aux 4 premières années du cycle secondaire (équivalentes aux années collèges de 6ème à 3ème des programmes pédagogiques français).

La Ville de Strasbourg, le Département du Bas-Rhin et la Région Alsace se sont associés pour construire l'Ecole Européenne de Strasbourg sur un terrain mis à disposition par l'Etat, route de la Wantzenau à la Robertsau à Strasbourg. Pour des raisons de cohérence et d'efficacité, la Ville de Strasbourg a été désignée comme maître d'ouvrage.

L'établissement a été mis en service en septembre 2015.

Les crédits inscrits en 2017 correspondent au solde de l'opération sur la base des décomptes définitifs des marchés établis par la Ville de Strasbourg.

Crédits proposés au BP 2017 : 1 000 000 €

2.6. – Les travaux de gros entretien dans les collèges

Crédits proposés au BP 2017 : 7 950 000 € (investissement)

Les travaux d'entretien et de modernisation des collèges visent à assurer la pérennité des bâtiments et des installations techniques.

La sécurité est une préoccupation majeure et l'année 2017 permettra de poursuivre les travaux engagés sur les différents collèges.

Il est proposé d'inscrire un crédit de **7 500 000 €** au BP 2017. Le programme détaillé des travaux d'entretien et de maintenance mis au point avec l'ensemble des élus du canton sera soumis à la Commission Permanente.

La priorisation des travaux a été travaillée selon les critères suivants :

- Conformité réglementaire
- Sécurité des personnes
- Pérennité des ouvrages et notamment du clos et couvert
- Maîtrise de l'énergie
- Adaptation aux évolutions des effectifs et des méthodes d'enseignement
- Mise à niveau des réseaux informatiques

Il est proposé au Conseil Départemental de décider d'inscrire un crédit de **450 000 €** pour le remplacement du matériel de cuisine dans les demi-pensions afin de remplacer les équipements vétustes et de se conformer aux normes de sécurité.

2.7. - Récapitulatif des crédits proposés pour la construction, la restructuration et le gros entretien des collèges publics (Annexe 1)

Les projets et les montants exprimés Toutes Taxes Comprises indiqués ci-dessous sont prévisionnels :

Opérations	Millésime AP	AP votée	CP 2017
Construction de l'école européenne à Strasbourg	2010/1	12 100 000,00	1 000 000,00
Collège Rouget de Lisle à Schiltigheim	2005/3	17 250 000,00	20 000,00
Collège de la Robertsau à Strasbourg	2007/1	12 900 000,00	110 000,00
Collège de Benfeld	2005/2	15.700.000,00	500 000,00
Collège Romain Rolland à Erstein- Réhabilitation lourde	2012/4	18 500 000,00	5 300 000,00
Collège Romain Rolland à Erstein- restructuration demi- pension	2012/5	1 500 000,00	5 000,00
Collège de Lauterbourg – demi-pension	2007/3	4 669 352,03	70 000,00
Collège Saut du Lièvre à Bischwiller	2008/3	4.300.000,00	200 000,00
Collège de Bouxwiller – restructuration demi-pension	2015/4	2 000 000,00	200 000,00
Collège Jacques Tati de Mertzwiller – Mise en accessibilité partielle	2015/5	300 000,00	10 000,00
Collège de l'Outre-Forêts – Soultz-Sous -Forêts – Extension du restaurant scolaire	2015/6	360 000,00	260 000,00
Collège les Sources à Saverne – Reconstruction de la SEGPA	2005/15	1 600 000,00	200 000,00
Collège de Brumath – Extension/restructuration	2005/10	5 200 000	200 000,00
Collège de Reichshoffen	2008/2	5 000 000	100 000,00
Collège Kléber Strasbourg – Façades – Participation Région Grand Est		AP votée au BP 2017	600 000,00
Cité scolaire Kléber Strasbourg – Raccordement chaufferie – Participation Région Grand Est		AP votée au BP 2017	400 000,00
Cité scolaire Monnet Strasbourg - Chaufferie – Participation Région Grand Est		AP votée au BP 2017	50 000,00
Mise aux normes accessibilité handicapés (ADAP)		AP votée au BP 2017	400 000,00
Frais d'études	2004/4		30 000,00
Travaux de gros entretien dans les collèges		AP votée au BP 2017	7 500 000,00
Acquisition de matériel de cuisine	2008/1		450 000,00
Divers travaux sur les collèges publics	2017/2	AP votée au BP 2017	5 200 000,00
Total investissement			22 805 000,00

52010 – Recettes - Construction, restructuration et gros entretien des collèges publics

Crédits proposés au BP 2017 en recettes : 150 000 €

Le Département du Bas-Rhin est maître d'ouvrage du projet d'extension de la demi-pension du collège de Bouxwiller qui héberge au restaurant scolaire des lycéens du Lycée Schattenmann de Bouxwiller. A ce titre, la Région Grand Est, participera financièrement au coût des travaux de restructuration à hauteur de 150 000 €.

52020 – Maintenance courante des collèges publics

Crédits proposés au BP 2017 : 915 000 € (fonctionnement)

1- Entretien des bâtiments collèges

Ces crédits de fonctionnement s'inscrivent dans l'approche globale de l'entretien des collèges (cf. 52010). Concourant aux mêmes objectifs, ils seront affectés par décision de la Commission Permanente et sont proposés à hauteur de **910 000 €** pour 2017.

2- Etudes portant sur le patrimoine des collèges

Un crédit d'études de **5 000 €** est proposé pour finaliser certaines levées topographiques ou architecturales dans le patrimoine des collèges.

52030 – Equipement matériel et mobilier des collèges publics

Les crédits d'investissement sont prévus au stade du budget primitif au sein d'une enveloppe unique et seront répartis en cours d'année en fonction de l'avancée réelle des opérations et des crédits disponibles. (cf rapport Budget Primitif 2017 synthèse).

Equipement en mobilier et matériel

Le Département finance les équipements des collèges faisant l'objet de restructurations pour certains de leurs locaux ainsi que le remplacement du mobilier et du matériel vétustes dans l'ensemble des collèges publics.

Pour 2017, il est proposé que les crédits particulièrement à subventionner l'équipement du collège d'Erstein, en cours de restructuration et du collège de l'Outre-Forêt à Soultz-sous-Forêt, après les travaux d'extension de la demi-pension.

Par ailleurs, la convention tripartite conclue entre la Région Grand Est, le Département du Bas-Rhin et la ville de Strasbourg le 24 octobre 2014, fixe les modalités de répartition des charges d'investissement relatives à l'établissement public local d'enseignement dénommé « Ecole Européenne de Strasbourg » et désigne la Ville de Strasbourg comme collectivité de rattachement. Il s'agit des charges dites « du propriétaire » qui comprennent la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement en mobilier et matériel de l'école.

Ces charges d'investissement sont couvertes par les trois collectivités dans le cadre d'un budget annexe mis en place par la collectivité de rattachement.

Les subventions d'investissement qui relèvent des contrats de territoire et des autres dispositifs d'aide ne sont pas ventilées par mode d'action. Elles sont proposées au stade du budget primitif au sein d'une enveloppe unique et seront réparties en cours d'année en fonction de l'avancée réelle des opérations subventionnées et des crédits disponibles. (cf rapport Budget Primitif 2017 synthèse).

Equipement informatique

En 2017, il est proposé de reconduire les crédits 2016 pour l'équipement en matériel numérique des collèges (ordinateurs, tableaux blancs interactifs, vidéoprojecteurs...).

L'enveloppe attribuée à chaque collège lui permet d'effectuer des choix d'équipements inclus dans les marchés annuels du groupement de commandes Région Grand Est - Département du Bas-Rhin - Département du Haut-Rhin. Les intentions de commandes sont centralisées par le Département qui passe commande pour les établissements.

Ce mode de fonctionnement permet de mettre à disposition des matériels prêts à fonctionner dans les établissements en bénéficiant des tarifs plus avantageux en raison de la mutualisation. La préparation et la supervision de ces marchés est réalisée par l'assistance à maîtrise d'ouvrage du groupement (Cellule CARLA) qui effectue en outre la coordination des différents acteurs sur le périmètre de l'académie.

52040 – Fonctionnement des collèges publics

Crédits proposés au BP 2017 : 14 442 200 €

Le Département a la charge du fonctionnement des collèges publics. En vertu de l'article L213-2 du code de l'éducation, il en assure le fonctionnement au moyen de dotations financières.

Lors de la session plénière du 17 octobre 2016, le Conseil Départemental approuvé les critères de calcul et de répartition des dotations globales de fonctionnement pour 2017.

Les crédits de 14,02 M€ tiennent compte d'une réserve de 1,5 M€ pour la location des installations sportives, de 0,55 M€ pour les entrées et les frais de transport de l'activité « Piscine » et de 0,4 M€ pour le versement de dotations complémentaires pour les ajustements des charges de viabilisation au cours de l'exercice 2017.

Accès à l'espace numérique de travail en Alsace (ENTEA)

L'espace numérique de travail a été mis en place au travers d'un groupement de commandes lancé par la Région Alsace, le Département du Haut-Rhin, le Département du Bas-Rhin et le Rectorat. Il est destiné à tous les acteurs de l'établissement, professeurs, élèves, parents, personnels administratifs pour tous les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) d'Alsace. Le marché a été attribué à la société ITOP en 2014.

Les frais de fonctionnement sont pris en charge par les collectivités, sous forme du versement d'un montant forfaitaire de 3 700 € par collège.

Il est proposé de reconduire pour 2017 le principe et le financement de la prise en charge des frais liés au fonctionnement de l'Espace Numérique de Travail en Alsace dans les collèges publics.

Maintenance informatique

La loi Peillon du 8 juillet 2013 (Loi sur la refondation de l'Ecole de la République) impose de nouvelles obligations aux Départements : la prise en charge de la maintenance matérielle et logicielle. Elle comprend l'acquisition, la mise en service, le maintien et le renouvellement des matériels et des logiciels pour les infrastructures et les équipements.

En ce qui concerne la maintenance en Alsace, il est à noter que le rectorat intervient encore largement dans la maintenance informatique des collèges du Bas-Rhin. Il met à disposition :

- un numéro vert dédié à l'assistance informatique,
- un réseau informatique d'assistance de proximité (RAIP) composé de 16 techniciens qui effectuent les opérations de maintenance en concertation avec la personne ressources numériques de l'établissement (PRN),

- une Personne Ressources Numériques par collège, rémunérée par le rectorat en heures supplémentaires en fonction des caractéristiques du collège (en moyenne 4,1 heures par semaine et par établissement).

Ce dispositif est le fruit d'un partenariat de longue date entre le Département et le Rectorat sur les projets numériques. Cette situation, remarquable et plutôt confortable pour les Départements alsaciens, est toutefois en refondation complète. En effet, le Rectorat souhaite que ses services se mettent en conformité avec la loi.

Les réflexions sont en cours entre les deux Départements et l'Education Nationale. Un calendrier de transfert, sur 3 années, sera proposé à la fin de l'année 2016. Une convention tripartite de transfert précisant la phase transitoire sera proposée pour être conclue entre le Département du Haut-Rhin, le Département du Bas-Rhin et Education Nationale.

Pour le Département du Bas-Rhin, une expérimentation a débuté avec 2 techniciens informatiques sur 13 collèges depuis septembre 2016. Cette prestation de service a été commandée dans le cadre de la convention avec l'UGAP. D'autres collèges seront inclus à la rentrée de septembre 2017 pour permettre un transfert prévisionnel complet de cette compétence à la rentrée scolaire de 2018.

Aussi, il est proposé de poursuivre ces opérations de transfert pour l'année 2017, pour un nombre plus important de collèges publics.

Le Département prend en charge le budget propre au raccordement de l'ensemble des collèges au réseau Internet haut débit (IHDEAL). La politique actuelle du Département est de faire passer les collèges à des connexions haut-débit d'ici 2020. Dans cette perspective, des raccordements supplémentaires de collèges seront réalisés dès 2017 portant ainsi le budget à 420 000 €.

Formation, sensibilisation, accompagnement d'agents techniques dans les collèges par le LDA dans 35 collèges

En fonction des besoins de chaque établissement, les prestations suivantes ont été réalisées, avec l'appui du Laboratoire Départemental d'Analyses (LDA) :

- Accompagnement des responsables de restauration pour la mise à jour et l'utilisation quotidienne du Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS)
- Constitution et mise à disposition d'une base documentaire adaptée à chaque site
- Formation-sensibilisation des agents aux bases en matière d'hygiène alimentaire
- Réalisation de contrôles ponctuels du suivi du PMS
- Mise en œuvre des actions correctives

Le bilan pour ces établissements reste très positif. Dans l'ensemble, les équipes sur site ont adhéré à l'accompagnement et leur sensibilisation a permis de transformer la gestion du Plan de Maîtrise Sanitaire, souvent compris comme une charge administrative, en un outil d'amélioration continue.

Aussi, il est proposé de poursuivre cet accompagnement par le LDA pour l'année 2017 pour les collèges publics concernés.

52040 – Recettes - Fonctionnement des collèges publics

Crédits proposés en recettes au BP 2017 : 2 896 000 €

Les recettes concernent la participation aux charges de personnels, adjoints techniques des collèges (ATC), des collèges ayant un service de restauration ou étant télérestaurés par un autre collège.

Conformément aux délibérations de l'assemblée plénière du 7 novembre 2005 (CG/G1) et du 20 juin 2016 (CD/2016/74), le taux de reversement au Département s'élève à 22,5% des recettes dès lors que la restauration est assurée par le service de restauration du collège

et à 10 % si le collège est télérestauré. Ces taux sont appliqués sur l'ensemble des recettes, à l'exception des recettes correspondant aux repas des agents ATC.

Le Département bénéficiera également d'une dotation liée à l'expérimentation dans le cadre du plan numérique de l'Etat. La mise en œuvre du projet Byod (Bring your own device) permet au Département de bénéficier de 6 000 € correspondant à la moitié de la dotation liée à l'expérimentation au collège d'Ingwiller.

Par ailleurs, il est proposé qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, les Communes ou Communautés de communes chargées de la gestion des écoles du 1^{er} degré, reversent au Département une participation aux frais de restauration pour les élèves demi-pensionnaires des écoles élémentaires hébergés dans un collège. Le montant des recettes est estimé à 220 000 €.

52060 – Fonctionnement des collèges privés

Le Bas-Rhin compte 13 collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat.

L'article L442-9 du code de l'éducation prévoit que les dépenses de fonctionnement de ces établissements soient prises en charge par le Département sous la forme de deux contributions forfaitaires annuelles par élève.

- Une dotation de fonctionnement matériel calculée par élève du 1er cycle égale au coût moyen d'un élève du public majoré de 5 % (décret n°85-728 du 12 juillet 1985) pour couvrir les charges sociales et fiscales afférentes aux rémunérations des personnels non enseignants. Conformément aux textes, et en application d'une stricte parité entre les moyens alloués aux collèges publics et ceux alloués aux collèges privés sous contrat d'association, cette dotation est calculée sur la base de la dotation de fonctionnement aux collèges publics, des dépenses de fonctionnement pour l'entretien des bâtiments et de renouvellement du matériel et du mobilier.

- une dotation calculée par rapport aux dépenses correspondantes de rémunération des personnels non enseignants afférentes à l'externat des collèges publics. Elle est majorée d'un pourcentage, librement déterminé par la collectivité, pour couvrir les charges sociales et fiscales afférentes à ces rémunérations. En l'absence de précisions sur les modalités de calcul des rémunérations, le Conseil Général, par décision du 15 décembre 2008 (CG/2008/134) a décidé, en concertation avec la Région Alsace et le Département du Haut-Rhin, de retenir la masse salariale des adjoints techniques des collèges publics, titulaires et contractuels, mais sans les emplois aidés, apparaissant au compte administratif 2007, et de ne pas appliquer de majoration.

Pour l'année 2017, il est proposé de reconduire le mode de calcul de 2016 en prenant en compte la masse salariale apparaissant au compte administratif de l'exercice 2015, correspondant aux adjoints techniques des collèges, titulaires et contractuels effectivement présents dans les collèges publics, et de ne pas appliquer de majoration.

La Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation, lors de sa réunion du 14 novembre 2016, a émis un avis favorable au présent rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 dans l'axe d'intervention 520 - gestion des collèges et

-décide de la mise en œuvre en 2017 des études et travaux énoncés dans le rapport et prévus au budget primitif 2017, selon la liste jointe en annexe 1,

-approuve les dispositions de l'axe 520 - gestion des collèges,

- Décide de la poursuite pour 2017 des prestations de formation, de sensibilisation et d'accompagnement d'agents techniques des collèges, dans le cadre du partenariat entre le Laboratoire Départemental d'Analyses du Bas-Rhin et les collèges concernés.

Strasbourg, le 25/11/16

Le Président,



Frédéric BIERRY